



EN BREF :

- Mot de bienvenue.
- La prévention contre les maladies bactériennes débute en serre.
- Homologation du FORBID pour lutter contre les tétranyques dans l'aubergine, le poivron et la tomate.
- Les collaboratrices et les collaborateurs du RAP solanacées.

MOT DE BIENVENUE

Voici le premier avertissement du nouveau réseau solanacées pour l'année 2007. La création de deux réseaux distincts, solanacées et cucurbitacées, devrait permettre de mieux répondre aux besoins de plus en plus pointus des entreprises maraîchères qui ont beaucoup évolué au cours des dix dernières années. La plupart du temps, les fermes maraîchères ont été appelées à se spécialiser davantage, c'est-à-dire en cultivant une moins grande variété de légumes afin de répondre aux nouvelles exigences des marchés. Madame Christine Villeneuve demeure responsable du réseau solanacées alors que Madame Isabelle Couture est responsable du réseau cucurbitacées.

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux abonnés ainsi qu'aux réguliers du réseau solanacées. Nous espérons que les avertissements et les bulletins d'information sauront vous informer adéquatement et répondront à vos interrogations afin de vous aider dans vos interventions phytosanitaires. **Nous vous souhaitons une très bonne saison de production 2007!**

POIVRON ET TOMATE : LA PRÉVENTION DES MALADIES BACTÉRIENNES DÉBUTE EN SERRE

Les deux principales sources de transmission des maladies bactériennes sont les semences et les débris végétaux contaminés. Ainsi, les maladies bactériennes peuvent débiter sur les transplants en serre et se développer plus tard au champ sous des conditions météorologiques favorables. Pour la tomate, on redoute le chancre bactérien et la moucheture bactérienne alors que pour le poivron, la tache bactérienne et la fausse tache bactérienne affectent les récoltes.

1. Il existe plusieurs produits désinfectants qui peuvent être utilisés pour nettoyer les caissettes, les tables et les structures de la serre. Pour en connaître davantage à ce sujet, nous vous invitons à consulter le bulletin d'information **No 17** du 18 septembre 2006 du réseau cultures en serres : Le grand ménage (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b17cs06.pdf>).

2. Le choix est beaucoup plus limité en ce qui concerne les produits qui peuvent être appliqués sur les plants en serre. En fait, on s'en remet encore aux solutions à base de cuivre. Voici la méthode de prévention suggérée contre les maladies bactériennes sur les transplants de poivron et de tomate en serre :
- **Si aucune maladie bactérienne n'est décelée sur les plants en serre** : prévoyez une application de KOCIDE 101 (hydroxyde de cuivre) quelques jours avant la plantation.
 - **Si une maladie bactérienne a été identifiée sur les plants en serre** : faites des applications de KOCIDE 101 (hydroxyde de cuivre) aux 5 jours pour un maximum de 5 traitements en serre. Détruisez tous les cabarets qui sont porteurs de plants malades. Ne cherchez pas à trier les plants malades des plants sains dans un même cabaret. Les cabarets voisins du foyer d'infection devraient être isolés des autres plants de la serre. Il faut empêcher la propagation des bactéries par les gouttelettes d'eau d'irrigation et le frottement des plants.

Lorsque vous faites un traitement foliaire de KOCIDE 101 sur les transplants, respectez les recommandations suivantes :

- Il doit y avoir suffisamment de solution pour mouiller le feuillage sans qu'il y ait dégouttage dans le terreau. Respectez la dose recommandée de 2,1 grammes de KOCIDE 101 pour 100 pieds carrés de serre, ce qui nécessite environ de 1 à 3 litres de solution.
- Faites le traitement lorsque les conditions sont asséchantes, comme le matin d'une journée ensoleillée, pour éviter des risques de brûlure sur les plants. En effet, le cuivre peut causer des brûlures aux plants lorsque la solution reste longtemps sur le feuillage sans sécher. C'est ce qui se produit lorsque les applications sont faites par temps nuageux, humide et frais. Veillez à ce que le pH de l'eau de pulvérisation soit supérieur à 6,5. Ne jamais pulvériser lorsque le soleil est ardent.

Les traitements en serre sont économiques et plus écologiques qu'au champ. Les plants sont petits, rapprochés les uns des autres et faciles à couvrir avec une quantité minimale de bouillie. Il n'y a pas de risque de dérive et beaucoup moins de danger de contamination de l'environnement. Par contre, ne manipulez pas les plants avant que la solution ne soit sèche.

HOMOLOGATION DE L'INSECTICIDE FORBID 240SC

L'insecticide/acaricide FORBID 240SC (spiromésifène) a reçu une homologation pour lutter contre le tétranyque à deux points dans les solanacées. C'est un produit qui est intéressant surtout dans l'aubergine qui est très vulnérable aux attaques de tétranyques lorsque les conditions climatiques sont chaudes et sèches.

Caractéristiques du FORBID 240SC

Le FORBID 240SC agit par contact surtout sur les stades juvéniles des acariens. Le produit aurait un certain effet translaminaire dans la plante, c'est-à-dire qu'il se déplace de la partie supérieure de la feuille vers la face inférieure. Cependant, on peut lire sur l'étiquette du FORBID 240SC que le produit doit être appliqué sur les deux faces des feuilles pour assurer une efficacité optimale. Faites le traitement lorsque vous observez l'apparition des premiers plants affectés par les tétranyques. Attendez de 4 à 10 jours après l'application du produit pour en évaluer la performance sur les acariens.

Le FORBID 240SC, dont la matière active est le spiromésifène, fait partie du Groupe 23 des insecticides.

L'usage d'adjuvants destinés à améliorer la mouillure du feuillage de l'aubergine pourrait augmenter l'efficacité du FORBID 240SC. Cependant, attention à la phytotoxicité et faites un test préalable sur quelques plants avant d'appliquer le mélange adjuvant – FORBID 240SC sur l'ensemble du champ. Les problèmes de phytotoxicité apparaissent normalement dans un délai de 24 à 48 heures.



Mode d'emploi

- Dose : 500 à 600 ml FORBID 240SC/ha.
- Délai d'attente avant la récolte : 7 jours.
- Nombre maximal d'application dans la saison : 3.

Mise en garde

Le FORBID 240SC est très onéreux. Il a été introduit au Canada dans un premier temps pour lutter contre les acariens et les aleurodes dans les cultures en serres. Dans les aubergines de plein champ, une seule application de FORBID 240SC coûte de 400 à 500 \$/ha. À ce prix, il est préférable de faire des traitements localisés afin de lutter contre l'expansion des premiers foyers de tétranyque à deux points. La compagnie Bayer commercialise aux États-Unis le spiromésifène sous la formulation OBERON dont le prix est plus adapté aux légumes de champ. D'après Bayer, OBERON sera disponible au Canada en 2008 pour lutter contre les tétranyques dans les légumes de champ.

Vous pouvez consulter l'étiquette complète du FORBID 240SC à l'adresse Internet suivante : http://www.agrireseau.qc.ca/horticulture-serre/documents/Forbid_28590_Fr.pdf.

LISTE DES COLLABORATRICES ET DES COLLABORATEURS EN 2007

Encore cette année, nous pourrons compter sur la précieuse collaboration de nombreux observateurs répartis dans les principales régions de production au Québec. Leurs informations sont à la base des avertissements qui vous seront transmis tout au long de la saison. Voici la liste de ces partenaires :

Eugenio Bayancela, agronome	Club conseil Ferme en Ville, Laval
Daniel Bergeron, agronome	MAPAQ, Québec
Danielle Bernier, agronome	MAPAQ, Québec
Josée Boisclair, agronome-entomologiste	IRDA, Saint-Hyacinthe
Josée Bonneville, agronome	Dura-Club, Montérégie-Est
Jean Brodeur, technologiste agricole	IRDA, Saint-Hyacinthe
Lucie Caron, agronome	MAPAQ, Blainville
Isabelle Couture, agronome	MAPAQ, Saint-Hyacinthe
Cindy Dallaire, agronome	MAPAQ, Sainte-Foy
François Demers, agronome	Les Productions Écolo-Max, région de Québec
Anne Desrochers, agronome	Conseil québécois de l'horticulture (CQH), UPA
Pierrot Ferland, agronome	MAPAQ, Louiseville
Mario Fréchette, technicien agricole	MAPAQ, Sainte-Foy
Mélissa Gagnon, agronome	APL Lanaudière inc.
Myriam Gagnon, agronome	Dura-Club, Montérégie-Ouest
Marie Garon, biologiste	MAPAQ, Québec
Gérard Gilbert, agronome	MAPAQ, Sainte-Foy
Denis Giroux, agronome	Réseau de lutte intégrée de Bellechasse
Dominique Hamel, biologiste	MAPAQ, Sainte-Foy
Alain Magnan	APL Lanaudière
Vincent Myrand, agronome	APL Lanaudière
Danielle Roy, agronome	MAPAQ, L'Assomption
Michèle Roy, agronome	MAPAQ, Sainte-Foy
Linda Roberge, agronome	PRISME, Montérégie-Est et Montérégie-Ouest
Patrice Thibault, agronome	Réseau de lutte intégrée Orléans
Christine Villeneuve, agronome	MAPAQ, Saint-Rémi
Larbi Zerouala, agronome	MAPAQ, Blainville



Nous adressons toute notre reconnaissance à ces collaboratrices et à ces collaborateurs, aux productrices et aux producteurs ainsi qu'au personnel étudiant et aux stagiaires qui participent au réseau solanacées. Votre implication est essentielle au bon fonctionnement et à la notoriété du réseau!

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
CHRISTINE VILLENEUVE, agronome
Avertisseuse – solanacées
Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ
118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-2210, poste 231 - Télécopieur : 450 454-7959
Courriel : Christine.Villeneuve@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 01 – solanacées – 25 avril 2007

